

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal

VILLE de ROYAN

OBJET :

**Apurement des comptes avec la
Compagnie des Eaux**

Réunion du 22 Janvier 1960

60.008

L'an mil neuf cent cinquante neuf, le vingt deux Janvier à vingt heure trente, le Conseil Municipal de Royan, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 15 Janvier 1960.

Etaient présents : MM. Meyer, Matras, Rochedereux, Brenusseau, Lanoue Biscaye, Mouchot, Guillaud, Lamouche, Etcheber, Reix, Mongrand, Berland, Guy Menant, Gachet, Bujard, Mouchet, Palland

Représenté : M. Fontanille par M. Meyer

Excusé : M. Pouget

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Gachet ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Il est donné lecture d'une lettre de M. le Sous Préfet signalant l'impossibilité d'approuver la délibération du 16 Octobre dans laquelle on a fait jouer le jeu des contractions et compensations pour le règlement du litige avec la Compagnie des Eaux.

Cette affaire a été solutionnée par le vote du budget : les recettes provenant de la Compagnie des Eaux et les dépenses à charge de la ville sont portées dans le budget.

Le Conseil Municipal

Vu la lettre de M. le Sous Préfet du 9 Novembre 1959
Vu la délibération du 16 Octobre 1959

constate

- que l'apurement des comptes avec la Compagnie des Eaux de Royan est assuré par l'inscription au B.F. 1960

ch IV art. 12 des Recettes : redevance de la Cie des Eaux pour vente d'eau aux communes voisines (années 1956 - 1957 - 1958)
27.243 NF 40

ch XIX art. 6 des dépenses : prix de l'eau consommée par les divers services Municipaux (années 1956 - 1957 - 1958)
26.636, 87

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR COPIE CONFORME
Mairie de Royan, le 5 Février 1960

Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

M. MATRAS

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

APPROUVE
ROCHEFORT S/MER le 2 FEVRIER 1960
LE SOUS PREFET
signé: VOCHHEL

